



AVIS DE VACANCE
RESPONSABLE DES MARCHÉS
(F/H)

RÉF.: ESMA/2018/VAC16/AD5

Type de contrat	Agent temporaire ¹
Groupe de fonctions et grade	AD5
Durée du contrat	Cinq ans, avec possibilité de prolongation ²
Département	Département «Ressources» (équipe Finance et marchés)
Lieu d'affectation	Paris, France
Date limite de dépôt des candidatures	08/10/2018 (23 h 59, heure de Paris)
Date de fin de validité de la liste de réserve	31/12/2019 ³

1. L'Autorité

L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) est une autorité indépendante de l'Union européenne, qui a été instituée le 1^{er} janvier 2011. Elle a pour mission de renforcer la protection des investisseurs et de promouvoir la stabilité et le bon fonctionnement des marchés financiers. Cette mission basée sur le règlement fondateur de l'ESMA⁴ poursuit trois objectifs:

- **la protection des investisseurs:** veiller à mieux répondre aux besoins des consommateurs de services financiers et renforcer leurs droits en tant qu'investisseurs, tout en reconnaissant leurs responsabilités,
- **le bon fonctionnement des marchés:** promouvoir l'intégrité, la transparence, l'efficacité et le bon fonctionnement des marchés financiers, ainsi que la présence d'infrastructures de marché solides, et
- **la stabilité financière:** renforcer le système financier pour lui permettre de résister aux chocs et à l'apparition de déséquilibres financiers, tout en encourageant la croissance économique.

L'ESMA accomplit sa mission au sein du Système européen de surveillance financière (SESF) en coopérant activement avec les autorités nationales compétentes (en particulier les organismes de réglementation des marchés de valeurs mobilières), l'Autorité bancaire européenne (ABE) et

¹ Conformément à l'article 2, point f) du [régime applicable aux autres agents \(RAA\)](#) de l'Union européenne.

² Pour leur premier contrat, les agents temporaires peuvent être engagés pour une durée déterminée de 5 ans. Tout renouvellement de contrat aura lieu en principe pour une durée indéterminée. La période de stage pour le premier contrat est de neuf mois.

³ La validité de la liste de réserve peut être prorogée.

⁴ Règlement (UE) n° 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers), modifiant la décision n° 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/77/CE de la Commission.

l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP). L'ESMA occupe une place unique au sein du SESF, car elle se concentre sur les questions liées aux marchés des valeurs mobilières et aux marchés financiers, ainsi que sur les aspects européens transversaux de ces objectifs. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site web de l'ESMA: <http://www.esma.europa.eu>

2. Cadre et profil du poste

L'ESMA organise une procédure de sélection pour le poste de **responsable des marchés**. Cette procédure de sélection a pour but de recruter un candidat compétent pour intégrer l'équipe «Finance et marchés» au sein du département «Ressources» de l'ESMA.

Le département «Ressources» est responsable des ressources et des fonctions de soutien de l'Autorité. Le département se compose de quatre éléments:

- l'équipe «Finances et marchés», qui prépare et exécute le budget et le programme des achats et veille à ce que les transactions budgétaires soient effectuées correctement et dans le respect des règles et procédures de l'UE en vigueur;
- l'unité «Technologie de l'information et de la communication» (TIC), qui prépare et met en œuvre le programme stratégique de TI de l'ESMA et veille à la mise en œuvre et à la maintenance des systèmes d'information et des réseaux de l'Autorité;
- l'équipe «Ressources humaines», qui soutient le personnel de l'ESMA pour toutes les questions relatives au recrutement, à la rémunération, aux droits individuels et à l'évolution de carrière et
- l'équipe «Gestion des installations», qui est responsable du bon fonctionnement des installations de l'Autorité et de l'achat de produits et de services, conformément aux règlements et procédures de l'UE en matière de marchés publics. Elle veille également à la santé, la sécurité et la sûreté du personnel de l'ESMA et des visiteurs.

Tâches principales

- Veiller au respect des règles et règlements de l'UE en matière de marchés publics et des instructions et lignes directrices internes sur les procédures d'appels d'offres
- Fournir des avis sur les questions générales relatives aux marchés publics conformément aux politiques et règlements pertinents
- Contribuer à la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités de l'Autorité en matière de marchés publics
- Rédiger des contrats et des documents d'appels d'offres, organiser leur publication et exécuter toutes les procédures d'appels d'offres pertinentes, notamment l'examen et la vérification des dossiers d'appels d'offres et des documents connexes
- Fournir des conseils juridiques en matière de marchés et un support administratif tout au long des procédures d'appels d'offres
- Élaborer et tenir à jour les instructions, normes, lignes directrices et modèles relatifs aux appels d'offres
- Participer aux négociations et donner des avis, participer à l'ouverture et à l'évaluation des offres, le cas échéant

- Servir de point de contact pour les communications avec les soumissionnaires durant les procédures d'appels d'offres
- Exécuter toute autre tâche pertinente que lui confie le chef d'équipe.

3. Qualifications professionnelles et autres exigences

A. Critères d'éligibilité

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire à tous les critères d'admissibilité énumérés ci-dessous, au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures:

- posséder au moins un niveau d'études correspondant à un cycle complet d'études universitaires d'au moins trois ans, sanctionné par un diplôme⁵;
- être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'EEE (Norvège, Liechtenstein, Islande);
- jouir de ses droits civiques⁶;
- avoir rempli toutes les obligations requises par la loi concernant le service militaire;
- offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions;
- avoir une connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne⁷ et une connaissance satisfaisante⁸ d'une autre langue de l'Union; et
- être physiquement apte à accomplir les tâches relevant du poste⁹.

B. Critères de sélection

PHASE DE PRÉSÉLECTION

Les candidatures qui remplissent les critères d'admissibilité ci-dessus (partie A) seront évaluées sur la base des exigences essentielles (partie B.1). Les candidats qui ne satisfont pas à toutes les exigences essentielles (partie B.1) seront exclus de la procédure de sélection.

Les candidats qui satisfont à toutes les exigences essentielles (partie B.1) seront évalués sur la base des atouts (partie B.2). Dans le cadre de cette évaluation comparative des candidatures, les six meilleurs candidats, ayant obtenu les notes les plus élevées et atteint une note de 65 % au minimum, seront invités à des entretiens et des tests écrits.

B.1. Exigences essentielles

- a) Posséder au moins trois ans d'expérience (acquise après l'obtention de la qualification minimale, voir le point 3A) dans le domaine des marchés publics au sein d'une institution ou agence de l'UE
- b) Expérience professionnelle dans la planification et l'élaboration de rapports sur les

⁵ Seuls les titres délivrés dans les États membres de l'UE ou faisant l'objet de certificats d'équivalence délivrés par les autorités desdits États membres seront pris en considération.

⁶ Avant toute nomination, le candidat retenu sera invité à fournir un extrait de casier judiciaire vierge.

⁷ Les langues de l'UE sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

⁸ Au moins au niveau B2, selon le Cadre européen commun de référence pour les langues:

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>

La connaissance de la deuxième langue de l'UE sera testée oralement pour les candidats invités à un entretien.

⁹ Avant la nomination, le candidat retenu sera soumis, dans l'un des centres médicaux de l'UE, à des examens visant à confirmer qu'il satisfait aux exigences de l'article 12, paragraphe 2, point d), du RAA (aptitude physique à exercer les fonctions).

- marchés publics de l'UE
- c) Connaissance de la préparation, de l'ouverture et de l'évaluation des procédures de l'UE en matière de marchés publics
 - d) Expérience professionnelle dans la rédaction de contrats et la communication/négociation avec des contractants
 - e) Excellent niveau d'anglais à l'écrit et à l'oral¹⁰.

B.2. Atouts

- f) S'agissant du critère «a», toute expérience supérieure aux trois années requises sera considérée comme un atout.
- g) Connaissance des règles et règlements financiers et de marchés publics de l'UE
- h) Connaissance et expérience des procédures financières et budgétaires de l'UE
- i) Diplôme en administration des affaires, droit, finance ou dans un domaine similaire
- j) Excellentes compétences interpersonnelles et capacité à communiquer clairement et efficacement avec des parties prenantes internes et externes
- k) Motivation pour le poste publié.

PHASE D'ENTRETIENS ET D'ÉPREUVES ÉCRITES

Les candidats invités aux entretiens et aux épreuves écrites seront évalués sur la base de tous les critères de sélection (parties B.1, B.2 et B.3).

B.3. Exigences supplémentaires

- a) Attitude au travail axée sur le service au client.
- b) Capacité à travailler en équipe et à coopérer facilement.
- c) Capacité à gérer les priorités, à travailler sous pression et à respecter des délais serrés.
- d) Confiance en soi et capacité à remettre en question l'avis d'autres personnes tout en entretenant de bonnes relations.

Les candidats qui obtiennent au moins 65 % de la note maximale lors de l'entretien et de l'épreuve écrite figureront sur la liste de réserve des candidats aptes à occuper ce poste.

La liste de réserve établie pourra servir au recrutement à un poste similaire, en fonction des besoins de l'ESMA. Les candidats prennent note du fait que leur inscription sur la liste de réserve ne constitue pas une garantie de recrutement.

B.4. Modalités de candidature

Les candidats doivent postuler en envoyant les documents suivants, dans le délai indiqué, à l'adresse: vacancies@esma.europa.eu

- La candidature doit inclure un C.V. et une lettre de motivation en anglais (la langue de travail de l'ESMA¹¹).

¹⁰ Au moins au niveau B2.

L'anglais est la langue de travail interne de l'ESMA, conformément à la décision ESMA/2011/MB/3 du 11.1.2011 de son conseil d'administration. Cette décision transpose l'article 73, paragraphe 2, du [règlement \(UE\) n° 1095/2010](#) instituant l'ESMA.

¹¹ Voir la note de bas de page 10.



- Le dossier de candidature doit porter le numéro de référence de l'avis de vacance (voir les modèles ci-après).

Un C.V. au format européen (Europass)¹², enregistré comme suit:

ESMA_2018_VAC16_AD5_NOM DE FAMILLE_Prénom_CV

Exemple: ESMA_2018_VAC16_AD5_SMITH_Anna_CV

Une lettre de motivation de 2 pages au maximum, expliquant l'intérêt et la motivation du candidat pour le poste concerné, enregistrée comme suit:

ESMA_2018_VAC16_AD5_NOM DE FAMILLE_Prénom_Motivation letter

Indication dans la ligne «objet» du courrier électronique:

ESMA_2018_VAC16_AD5_NOM DE FAMILLE_Prénom

Les candidats seront évalués sur la base des critères d'admissibilité et de sélection décrits dans l'avis de vacance (partie 3), auxquels il doit être satisfait à la date limite de dépôt des candidatures.

4. Résumé des conditions d'emploi

- Les candidats externes retenus pourront se voir proposer un contrat de travail d'une durée de cinq ans en tant qu'agents temporaires. Tout renouvellement de contrat aura lieu en principe pour une durée indéterminée.

Grade/échelon	Exigences minimales pour le classement par échelon ¹³ (niveau d'études universitaires requis + nombre minimal d'années d'expérience acquise après le diplôme)	Traitement de base ¹⁴	Rémunération nette mensuelle, y compris les indemnités spécifiques ¹⁵
AD5 échelon 2	3 années d'études universitaires sanctionnées par un diplôme + 3 années d'expérience	4,440 €	6,390 €

- La rémunération mensuelle de base est multipliée par le coefficient correcteur pour la France (actuellement: 114,8 %).
- Les rémunérations sont soumises à un impôt de l'UE déduit à la source et sont exonérées de l'impôt national.
- En fonction de sa situation familiale et de son lieu d'origine, le titulaire du poste retenu peut avoir droit: à l'indemnité d'expatriation (16 % de la rémunération de base), à l'allocation de foyer, à l'allocation pour enfant à charge, à l'allocation scolaire, à l'allocation préscolaire, à l'indemnité d'installation, au remboursement des frais de déménagement, à l'allocation

¹² <http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>

Dans votre C.V., veuillez faire référence à tous les critères de sélection.

¹³ Décision ESMA/2011/MB/55 du conseil d'administration de l'ESMA portant adoption des dispositions d'exécution relatives au classement par grade et par échelon lors de la nomination ou de l'engagement - décision de la Commission C(2004) 1313 du 7.4.2004: https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/ta_rules_on_classification_in_grade_and_step.pdf

¹⁴ Rémunération mensuelle à titre indicatif. Rémunération de base pondérée par le coefficient correcteur pour la France (actuellement: 114,8 %).

¹⁵ Estimation de la rémunération nette, après déduction des impôts et de la sécurité sociale et ajout des indemnités (cette estimation a été calculée avec l'indemnité d'expatriation, l'allocation de foyer et l'allocation pour un enfant à charge). Les indemnités dépendent en tout état de cause de la situation personnelle du candidat.

initiale journalière de subsistance temporaire et à d'autres avantages.

- Droit à des congés annuels de deux jours par mois calendaire, plus des journées supplémentaires calculées en fonction de l'âge et du grade, 2,5 jours de congé dans les foyers le cas échéant, ainsi que 17 jours de congés supplémentaires en moyenne, octroyés chaque année par l'ESMA;
- Régime de retraite de l'UE (après dix années de service);
- Régime commun d'assurance maladie de l'UE (RCAM), assurance contre les accidents et les maladies professionnelles, assurance et indemnités de chômage et d'invalidité, et
- Formation générale, formation spécialisée ciblée et perspectives de développement de carrière.

Informations réservées aux candidats employés dans d'autres agences de l'UE que l'ESMA, conformément à l'article 2, point f), du RAA:

Selon la décision ESMA/2015/MB/56¹⁶ du conseil d'administration de l'ESMA, concernant les modalités d'application de la procédure régissant l'engagement et l'utilisation du personnel temporaire, en vertu de l'article 2, point f) et notamment de l'article 12, paragraphe 2, du RAA, si un candidat retenu à l'issue de cette procédure de sélection externe, à la date de clôture des candidatures, ou le jour de son entrée en fonction à l'ESMA,

- appartient au personnel temporaire conformément à l'article 2, point f), du RAA, et
- est employé au sein de son agence dans un groupe de fonctions et à un grade correspondant à AD5 ou AD6,

l'ESMA lui offrira par écrit la possibilité:

- a) d'être affecté à ce poste au titre de la mobilité (article 10 de la décision ESMA/2015/MB/56). Dans ce cas, le contrat avec l'ESMA conservera les mêmes caractéristiques (grade, échelon, ancienneté à cet échelon et durée) que le contrat de l'agence précédente,

OU

- b) d'être affecté à ce poste sur la base d'un nouveau contrat pour une période déterminée de cinq ans, après une période d'essai de neuf mois, au grade indiqué dans le présent avis de vacance externe (AD5)¹⁷.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page «Carrières» du site web de l'ESMA: <https://www.esma.europa.eu/about-esma/careers>

¹⁶ <https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/2015/10/2015-mb-56.pdf>

¹⁷ Le classement par échelon se fondera, selon le cas, sur l'article 15 ou l'article 55 du RAA.



5. Protection des données

Les données à caractère personnel des candidats seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes de l'Union européenne et à la libre circulation de ces données. Ce traitement s'applique en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la [déclaration de confidentialité sur les procédures de recrutement](#).